



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 4600

Texte de la question

CENTRES DE DÉRADICALISATION

M. le président. La parole est à M. Olivier Falorni, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Olivier Falorni. Monsieur le ministre de l'intérieur, l'islamisme radical est un poison mortel pour nos sociétés démocratiques et il continuera à se propager si l'on ne prend pas des mesures draconiennes. Cela suppose non seulement une répression implacable, mais aussi une prévention efficace.

La radicalisation concerne en effet toutes les catégories sociales, toutes les régions et tous les profils. Parmi les individus radicalisés, 30 % sont des femmes, 20 % sont des mineurs et les deux tiers ont moins de vingt-cinq ans.

Un plan de lutte contre le djihadisme avait été présenté en mai 2016 et prévoyait la création d'un centre de déradicalisation dans chaque région d'ici à 2017. Or le premier et seul centre effectivement ouvert a hélas très vite connu des dysfonctionnements préoccupants. Je pense notamment à l'un de ses pensionnaires, interpellé le 17 janvier dernier lors d'une permission de sortie en Alsace à 800 kilomètres du centre, alors qu'il était connu des services antiterroristes pour avoir fait partie de la filière djihadiste de Strasbourg, dont l'un des membres était un assassin du Bataclan.

Aujourd'hui, il semblerait que seulement trois personnes soient accueillies dans ce centre qui peut en recevoir trente ! Ce chiffre, s'il était exact, serait affligeant, eu égard aux enjeux considérables que constitue la radicalisation de milliers de jeunes en France.

Monsieur le ministre, mes questions seront directes et précises : est-il exact que le seul centre de déradicalisation en France n'accueille aujourd'hui que trois individus ? Quand les douze autres centres, promis pour 2017, ouvriront-ils leurs portes ? Le poison du djihadisme nécessite un traitement de choc massif. Nous devons donc...

M. le président. Merci !

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez entièrement raison : face à la radicalisation, qui est aujourd'hui bien trop présente dans bon nombre de nos départements, il faut d'abord anticiper et repérer. C'est l'objet d'un travail fin, mené par l'État avec tous les services locaux, les services de renseignement et les collectivités territoriales, pour alimenter le fichier des signalements pour la prévention et la

radicalisation à caractère terroriste – le FSPRT. Ce fichier permet d'effectuer des signalements dans le cadre de la campagne de prévention des risques de radicalisation, conduite par l'État. Aujourd'hui, ce fichier contient un peu plus de 16 000 noms - ce chiffre a été cité la semaine dernière -, dont 11 500 sont activement suivis.

Dans chacun des départements, il doit y avoir des initiatives, qui sont mises en place par l'État, pour qu'à chacun de ces individus corresponde une prise en charge adaptée, et pas uniquement une surveillance.

Les associations jouent également un rôle, et j'étais la semaine dernière dans votre région, à Bordeaux, pour voir un projet qui a vocation à essaimer sur l'ensemble du territoire. Ce projet de création du centre d'action et de prévention contre la radicalisation des individus, le CAPRI, repose sur une approche pluridisciplinaire, développée en liaison avec le recteur de la mosquée de la ville ; il est d'une finesse remarquable, dans un domaine où il faut avoir beaucoup d'humilité car la déradicalisation n'est pas chose facile.

Enfin, le centre de Pontourny est un projet expérimental, qui a ouvert depuis quatre mois sur la base du volontariat. Les préfets sont en train d'alimenter la commission chargée de sélectionner les entrées, en lui soumettant un certain nombre de cas d'individus radicalisés, qui doivent pouvoir rejoindre ce centre dans les délais les plus brefs. Je tirerai les enseignements de cette expérience à la fin de l'année scolaire...

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Vous ne serez plus là !

M. Bruno Le Roux, ministre. ...sur la base du séjour de plusieurs dizaines d'individus, puis nous déciderons de la généralisation ou non de ce projet expérimental, qui n'est pas le seul mené dans notre pays. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4600

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er février 2017](#)